2005 RAPPORT ANNUEL

# OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

À présenter au
ministre de l'Agriculture
et de l'Agroalimentaire,
l'honorable Chuck Strahl
et au Conseil national
des produits agricoles

# ORGANIGRAMME DE L'OCCOIPC

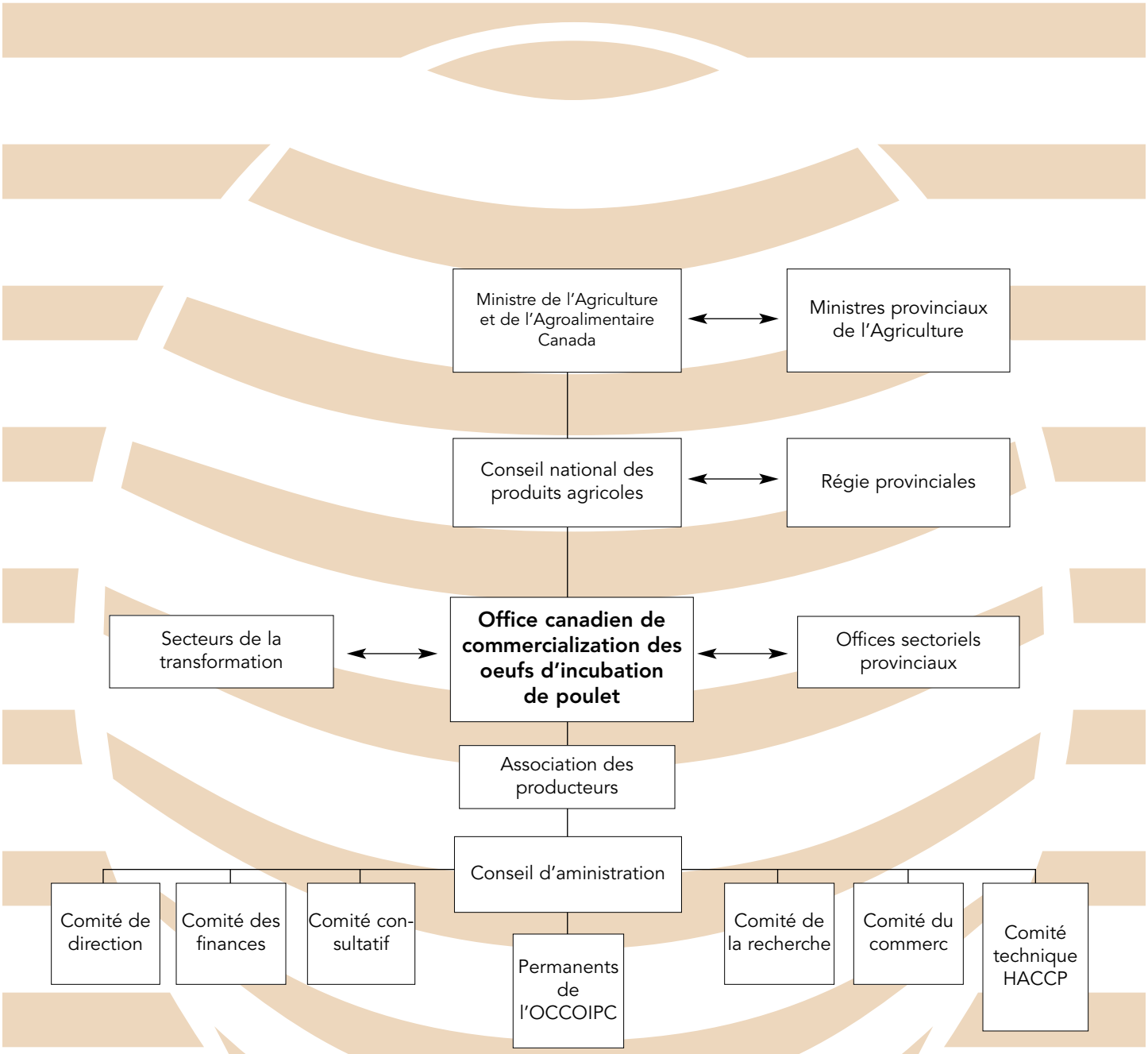


**Office canadien de commercialization des oeufs d'incubation de poulet à chair**
1001 - 75, rue Albert Ottawa, ON K1P 5E7
Tél: (613) 232-3023
Télécopieur: (613) 232-5241
Courriel: info@cbhema.com
Site Web: www.cbhema.com

## RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR 2005

Deux événements de portée mondiale, les négociations sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'influenza aviaire qui menace tous les pays, ont été les principales préoccupations de l'OCCOIPC en 2005 car tous deux peuvent avoir un effet important sur l'avenir du secteur canadien des oeufs d'incubation.

À l'OMC, les pourparlers sur la libéralisation du commerce agricole doivent se conclure en 2006. Pour les producteurs d'oeufs d'incubation, ces négociations risquent de saper les trois piliers de la gestion de l'offre que sont le contrôle des importations, l'établissement des prix par les producteurs et la planification de la production. Ces piliers sont interdépendants et si l'un d'eux est déstabilisé, tous trois s'effondrent et avec eux la gestion de l'offre.

Le Canada a exercé d'énormes pressions au cours de ce cycle pour arriver à des résultats concrets pour les productions qui dépendent des exportations, notamment en demandant l'élimination des subventions à l'exportation et la réduction des aides versées par certains pays qui nuisent aux exportations canadiennes. Il semble aussi que des réductions tarifaires importantes seront décidées pour au moins 80 % des produits agricoles.

Toutefois, le Canada n'a pas réussi jusqu'ici à obtenir les éléments d'un accord qui permettent à la gestion de l'offre et à ses secteurs de rester viables après la conclusion des négociations. Malheureusement, l'OMC n'a pas retenu les idées et positions défendues par le Canada qui auraient protégé le secteur contingenté. On est arrivé au point où la seule marge de manœuvre dont disposent les négociateurs canadiens pour défendre la gestion de l'offre a été réduite à la définition et au traitement de la catégorie des « produits sensibles » de l'OMC.

Les secteurs contingentés canadiens ont activement soutenu la stratégie du Canada qui consistait à demander de fortes réductions tarifaires dans la formule ordinaire sachant qu'il n'y aurait pas de lien entre la formule et le traitement des produits sensibles.

Les propositions récentes exigeraient que le Canada renonce à la moitié de son marché intérieur pour certains produits assujettis à la gestion de l'offre. Le moment est venu pour le gouvernement de prendre une position ferme dans ces négociations et de faire de la défense des intérêts de la gestion de l'offre la priorité absolue pour les produits sensibles.

Si la bataille commerciale fait rage à l'OMC à Genève, une autre lutte est menée ici et dans le monde entier. Jusqu'à ces dernières années, l'influenza aviaire n'était qu'une maladie animale exotique, parmi d'autres, que pouvait contracter la volaille et elle était très rare au Canada puisque seulement trois cas avaient été signalés en 20 ans.

Mais tout cela a changé en 2004 lorsque l'IA hautement pathogène (IAHP) a frappé dans la vallée du Fraser en C.-B. C'était non seulement la première apparition de l'IA au Canada en 20 ans. L'IA était aussi la première souche à avoir des répercussions sur tout le secteur d'une province. Si la souche d'IA de C.-B. a été éradiquée en 2004, une souche plus mortelle d'IAHP s'est propagée de l'Asie au Sud-Est à la Russie puis au Moyen-Orient et à l'Europe de l'Est. Seul le temps nous permettra de savoir si elle va atteindre le monde occidental et, dans l'affirmative, à quel moment.

On craint de plus en plus que cette souche subisse une mutation et puisse se transmettre entre humains, provoquant la prochaine pandémie. Déjà, dans les pays où des cas d'IAHP ont été signalés chez les oiseaux sauvages, la consommation de volaille commerciale a chuté. Dans les pays européens où des cas d'IA ont été annoncés, les consommateurs ont réagi et les ventes de volailles commerciales ont diminué de 70 %.

Le secteur avicole canadien et les gouvernements fédéral et provinciaux ont conçu des programmes visant à atténuer ou prévenir la propagation de l'IA dans les troupeaux commerciaux, mais il est impossible d'empêcher l'apparition de l'IA dans un pays. Il nous faut tirer les leçons des expériences des autres pays et prévoir des initiatives pour indiquer aux consommateurs canadiens que les produits de la volaille sont sans danger et bons pour la santé. Si nous y parvenons, nous pourrons éviter la baisse marquée de la consommation et de la production de volaille qu'ont enregistrée d'autres pays.

Il ne fait pas de doute que les négociations de l'OMC et l'influenza aviaire sont parmi les problèmes les plus importants qu'ait connus l'OCCOIPC en plus de 20 ans et leur issue sera en grande partie déterminée par des forces extérieures. Mais vous pouvez être sûrs que l'OCCOIPC travaillera sans relâche au nom des producteurs canadiens d'oeufs d'incubation pour garantir au secteur un avenir prospère en restant un segment dynamique du paysage agricole canadien.

Salutations distinguées,

Sincerely,

*Président*

# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2005

## Organisation mondiale du commerce (OMC)

Étant donné qu'une issue favorable à l'OMC est indispensable pour la gestion de l'offre, l'OCCOIPC a consacré beaucoup de temps et déployé de nombreux efforts en 2005 pour s'assurer que le gouvernement canadien et les négociateurs commerciaux défendent les intérêts de la gestion de l'offre aux pourparlers de l'OMC sur le commerce.

C'est surtout dans le cadre de la coalition des offices nationaux contingentés – GO-5 – que l'OCCOIPC s'est impliqué dans de nombreuses activités et initiatives pour atteindre cet objectif, notamment dans plusieurs missions commerciales, au cours du printemps et de l'été, pour rencontrer les regroupements agricoles et les négociateurs commerciaux d'autres pays.

Le GO-5 a aussi organisé un séminaire et une journée de lobbying sur le commerce qui ont attiré à Ottawa des centaines de producteurs de lait, de volaille et d'oeufs pour rencontrer des députés fédéraux afin de s'assurer que chaque élu comprenne bien ce que signifie la gestion de l'offre pour les producteurs canadiens et quelles mesures le gouvernement canadien devra prendre à l'OMC.

Un résultat important a été obtenu, la motion relative à la gestion de l'offre qui a été adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes en novembre dernier. Dans cette motion, on demandait aux négociateurs canadiens de faire en sorte qu'à l'issue des tractations de l'OMC, les tarifs hors quotas soient maintenus à leurs niveaux actuels et qu'il n'y ait pas d'accès accru aux marchés.

Le point culminant de l'année a été la rencontre ministérielle de l'OMC à Hong Kong où une forte délégation de producteurs réglementés s'est assurée que les négociateurs et les ministres défendent les intérêts de la gestion de l'offre au cours des discussions.

Cette série de négociations de l'OMC doit se terminer fin 2006 et l'OCCOIPC continuera à travailler jusqu'au dernier moment pour veiller à ce qu'en bout de ligne il soit possible de maintenir un système fort et dynamique de gestion de l'offre pour les producteurs d'oeufs d'incubation au Canada.

**Accords fédéraux-provinciaux (AFP)** Dans ces accords fédéraux, provinciaux et territoriaux, on donne le détail du fonctionnement de chaque office national de commercialisation. Étant donné que l'AFP de l'OCCOIPC a été signé il y a 20 ans, l'Office a récemment entrepris de l'actualiser afin qu'il corresponde au cadre législatif actuel et reflète la réalité du secteur canadien des oeufs d'incubation de poulet à chair.

Fin 2005, la révision de l'AFP de l'OCCOIPC était pratiquement terminée, le dernier élément restant à examiner étant notre méthode d'allocation. Parmi les changements

importants, figure la possibilité pour le secteur des couvoirs de nommer, à la place du gouvernement fédéral, des membres à notre conseil d'administration. Les administrateurs estiment également que toutes les provinces devraient être membres de l'OCCOIPC; c'est pourquoi à la fin de l'année, l'OCCOIPC s'est renseigné sur la politique, la structure et les critères nécessaires pour faciliter l'adhésion des provinces non membres.

## Adhésion à l'OCCOIPC

Comme seule la moitié des provinces productrices d'oeufs d'incubation sont membres, l'une des priorités permanentes de l'OCCOIPC est l'adhésion des provinces non membres.

En 2005, nous avons continué à dialoguer avec les producteurs d'oeufs d'incubation de la Saskatchewan qui ont été invités à assister à titre d'observateurs à plusieurs de nos réunions. L'OCCOIPC a aussi entamé la discussion avec des groupes de producteurs du Nouveau-Brunswick pour vanter les avantages de l'adhésion à l'OCCOIPC. Dans ces deux provinces, les réactions ont été favorables.

Enfin, l'OCCOIPC a perdu l'Alberta comme membre à la fin de 2004 à la suite d'un différend relatif à la méthode d'allocation de l'Office. Vers la fin de 2005, le secteur albertain des oeufs d'incubation a adhéré à un protocole d'accord qui comprenait, entre autres choses, une entente sur la part respective de la production intérieure et des oeufs importés sur le marché de l'Alberta.

Une fois le protocole en place, l'Alberta doit le présenter à l'OCCOIPC afin de voir comment on peut intégrer ses éléments dans le nouvel AFP de l'OCCOIPC. Maintenant que le protocole a été accepté, nous devrions être en mesure de nous occuper de cette question en 2006.

## Stratégie de gestion des maladies

Avec l'épidémie d'influenza aviaire (IA) de 2004 et 2005 et la possibilité que l'IA soit la prochaine pandémie, l'OCCOIPC, avec les autres secteurs avicoles, a placé la stratégie de gestion des maladies en tête de ses priorités.

Le secteur avicole a beaucoup fait depuis la crise de C.-B. pour être mieux préparé et pour mieux gérer les épidémies. Un élément clé de cette stratégie qui n'a cependant pas encore été réglé de façon satisfaisante : l'indemnisation versée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Après l'épidémie, l'ACIA a promis d'examiner les indemnités qu'elle versait afin de s'assurer qu'elles correspondent à la valeur marchande actuelle des divers types de volailles (oiseaux spéciaux, reproducteurs, pondeuses).

Jusqu'ici, le résultat de cet examen a été très décevant. L'ACIA a refusé de changer de position estimant que les coûts de remplacement sont le juste reflet de la valeur marchande des reproducteurs. Malheureusement, cette valeur représente moins du tiers de la valeur réelle des reproducteurs et laisserait les producteurs qui doivent

détruire leurs troupeaux avec de lourdes charges financières. Étant donné que l'objectif premier de la politique d'indemnisation de l'ACIA est d'encourager la déclaration rapide des maladies animales exotiques, non seulement la position actuelle de l'ACIA sur l'indemnisation n'encourage pas les déclarations, mais elle traite injustement les producteurs d'oeufs d'incubation si on compare avec les autres producteurs de volailles et de bétail qui reçoivent de l'ACIA une indemnisation totale.

L'OCCOIPC continuera à se battre sur ce dossier jusqu'à ce qu'il obtienne un règlement satisfaisant.

## Le point sur la mise en oeuvre de la salubrité des aliments à la ferme

La mise en oeuvre du PCQOI de l'OCCOIPC est en cours. Dans les provinces membres, près de 4 % des producteurs sont accrédités et environ 16 % de tous les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada le sont.

En octobre 2005, les administrateurs de l'OCCOIPC ont approuvé des modifications visant à renforcer les éléments de biosécurité du PCQOI. L'ACIA doit examiner ces changements et les pages modifiées du programme seront prêtes en 2006. Les nouvelles exigences seront vérifiées à la ferme après la distribution de ces pages. Lors des discussions qui ont entouré l'influenza aviaire, l'ACIA a été très ferme : le plus sûr moyen pour prévenir les maladies consiste pour les producteurs à suivre les mesures de biosécurité à la ferme.

L'élaboration du système de gestion du PCQOI va se poursuivre en consultation avec les membres de l'OCCOIPC et l'ACIA. On pense que l'ACIA réalisera un essai-pilote des lignes directrices de son programme de gestion au début de l'année prochaine.

## Méthode d'allocation

L'OCCOIPC s'efforce en permanence de rendre sa méthode d'allocation aussi exacte que possible. Il utilise un modèle de prévision – Crystal Ball – en parallèle avec sa méthode habituelle d'allocation pour voir si Crystal Ball pourra l'aider à rendre ses attributions de quota plus exactes.

Nous avons analysé les résultats pendant plus d'un an et les deux méthodes donnent des résultats très semblables la plupart du temps. Lorsque nous aurons les chiffres réels pour 2005, nous pourrons vérifier si ce modèle donne des résultats correspondant à la réalité et évaluer de façon définitive sa fiabilité pour établir les allocations provinciales.

Salutations distinguées,

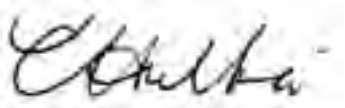

*Directeur général, OCCOIPC*

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2005 DE L'OCCOIPC

de gauche à droite: Gyslain Loyer, Vice-président, Québec; Ed de Jong, Président, Colombie-Britannique; Jack Greydanus, Ontario; Tom Fleming, Nommé par décret; Leonard Klassen, Manitoba

## L'ÉNONCÉ DE VISION DE L'OCCOIPC

« Offrir à l'industrie canadienne du poulet des oeufs d'incubation qui répondent aux attentes ou les dépassent en matière de salubrité, de qualité, de pratiques d'élevage et de gestion de l'environnement. Un engagement à produire des oeufs d'incubation qui répondent aux besoins du marché canadien tout en assurant un revenu équitable à ses membres de même qu'une croissance stable, continue et rentable pour tous les intervenants. »

# LE MARCHÉ 2005 EN BREF

## Marché canadien des œufs d'incubation

En raison de la situation problématique associée à la grippe aviaire l'an dernier, l'industrie des œufs d'incubation en 2005 s'est employée à reconstruire les populations de reproducteurs en Colombie-Britannique et à ajuster continuellement l'offre d'œufs à la baisse afin de tenir compte de la contraction de la demande de poulet au cours de l'année.

L'épisode de grippe aviaire dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique au début de l'année 2004 a occasionné la destruction de la moitié des populations de reproducteurs de la province. L'incident a eu un effet d'entraînement sur la production d'œufs d'incubation dans tout le Canada qui s'est fait ressentir jusqu'en 2005. Parallèlement, la production d'œufs a diminué en C.-B. alors que les troupeaux reproducteurs restants prenaient de l'âge. La demande en œufs d'incubation s'est donc accrue dans la province. Les poussins reproducteurs de remplacement placés à la mi-été 2004 n'ont commencé leur cycle de ponte qu'au début de janvier 2005. Par conséquent, la production d'œufs d'incubation de la C.-B. était à son plus bas, au début de 2005, et a graduellement augmenté pour atteindre son niveau maximum au début d'août.

Afin de compenser pour la réduction de l'offre en C.-B., les couvoirs des autres provinces ont d'abord convenu de transférer certains de leurs quotas d'importation aux couvoirs de la C.-B. Dans ces provinces, la production intérieure a été haussée afin de compenser les transferts de quotas d'importation en C.-B. Par ailleurs, le ministre de Commerce international Canada (CICan) a accepté de prolonger la politique de procédure accélérée relative aux importations supplémentaires pour la Colombie-Britannique, afin de compenser pour les problèmes d'approvisionnement des couvoirs de la province liés à la grippe aviaire. Entre le 1er janvier et le 31 juillet 2005, 12 145 968 œufs ont été importés en C.-B. par le biais de cette procédure accélérée.

Il a également été difficile d'interpréter les signaux du marché et d'établir la demande réelle en poulets de chair au Canada en raison de l'épisode 2004 de grippe aviaire en C.-B. Malgré l'intense couverture médiatique dont elle a fait l'objet, la grippe aviaire semble avoir eu peu d'impact sur la demande de poulet de la part des consommateurs. Les prévisions initiales des niveaux de production de poulets pour 2005 ont donc été optimistes tout comme l'ont été les objectifs initiaux de production d'œufs d'incubation.

Toutefois, au milieu de l'année dernière, on a pu constater que la demande de poulet était beaucoup moins forte que prévu au Canada. La grippe aviaire a peut-être faussé les signaux du marché liés à la crise de l'énergie en 2005, mais parallèlement, la flambée de grippe aviaire en Asie, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est a réduit le budget dont les consommateurs disposaient pour l'alimentation et freiné les possibilités d'exportation. Tous ces facteurs ont contribué à réduire la demande et à accroître les stocks de poulets au Canada.

L'affaiblissement du marché du poulet a fini par provoquer une baisse de la demande pour les œufs d'incubation au Canada. La production d'œufs en Ontario et au Québec, qui avait augmenté au cours des six premiers mois de l'année pour compenser les importations dirigées en C.-B., a par la suite ralenti au point où les deux provinces ont produit leur allocation respective, au dernier trimestre.

À l'échelle nationale, la production d'œufs d'incubation fut de 675,3 millions d'œufs en 2005, ce qui représente 2,0 % de plus qu'en 2004 et 97,9 % de l'allocation nationale. Le secteur a par ailleurs exporté 3,04 millions d'œufs, soit 1 % de moins que l'an dernier.

Afin de hausser l'approvisionnement national, les couvoirs ont importé 123,4 millions d'œufs, soit 86,9 % du contingent tarifaire, alors que la C.-B. a importé 12,2 millions d'œufs additionnels en vertu de la procédure accélérée relative aux importations supplémentaires.

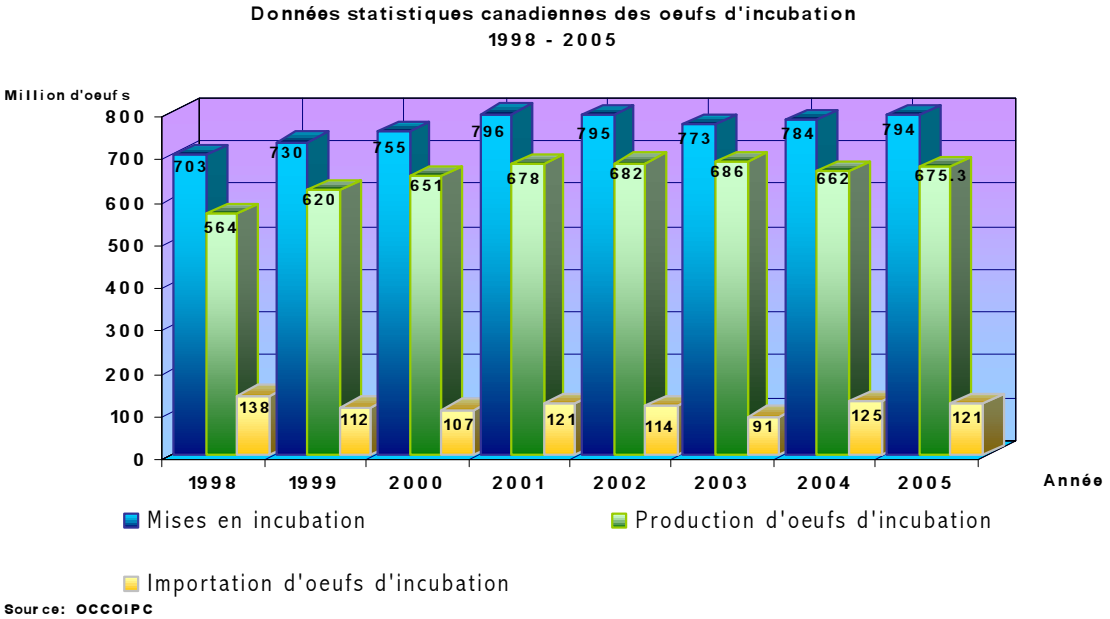


Source: OCCOIPC

## Production provinciale en 2005

Avec l'introduction de nouveaux troupeaux reproducteurs, six mois auparavant, la productivité du secteur des œufs d'incubation en C.-B. était à son plus bas niveau au début de 2005. La C.-B. a retrouvé son niveau de productivité optimale en août. En bout de ligne, la C.-B. a augmenté sa production d'œufs d'incubation de 35,5 % comparativement à 2004 et la province a produit 74,3 % de son allocation provinciale. Pour compenser la baisse d'approvisionnement, les couvoirs ont importé une quantité d'œufs d'incubation en Colombie-Britannique qui représentait 45,7 % de la production provinciale. Les œufs importés provenaient de couvoirs qui utilisaient leur propre CT de 2005, de provinces qui redirigeaient leurs œufs importés vers la C.-B. et des importations supplémentaires accordées par CICan par le biais de la procédure accélérée.

Production par province de 2002 à 2005 (million d'oeufs)**

| Année | C-B | Alberta | Sask. | Manitoba | Ontario | Québec | Maritimes | Canada |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2005 | 89.3 | 75.3 | 25.4 | 32.6 | 207.7 | 187.5 | 57.6 | 675.3 |
| 2004 | 65.9 | 76.3 | 22.5 | 31.2 | 221.2 | 185.8 | 59.1 | 662.1 |
| 2003 | 110.7 | 73.5 | 25.1 | 28.9 | 207.8 | 185.1 | 55.0 | 686.2 |
| 2002 | 113.8 | 69.0 | 16.0 | 30.7 | 213.8 | 185.3 | 53.1 | 681.7 |
| 2005 - 2004 %variation | 35.5% | -1.3% | 12.8% | 4.6% | -6.1% | 0.9% | -2.7% | 2.0% |
| 2004 - 2003 %variation | -40.5% | 3.8% | -10.3% | 7.7% | 6.5% | 0.4% | 7.5% | -3.5% |
| 2003 - 2002 %variation | -2.7% | 6.5% | 57.1% | -5.8% | -2.8% | -0.1% | 3.6% | 0.7% |

** Les données de production comprennent les oeufs d'incubation exportés du Québec, de l'Alberta et du Manitoba.

Dans les autres provinces, la production est revenue à la normale alors que le Manitoba, l'Ontario et le Québec ont tous produit leur allocation. La production au Manitoba et au Québec s'est respectivement accrue de 4,5 % et 0,9 % comparativement à 2004, alors que la production d'œufs d'incubation en Ontario a diminué de 6,1 % en raison des niveaux de production élevés qui avaient été nécessaires durant 2004 afin d'équilibrer les quotas d'importation transférés aux couvoirs de la C.-B. au cours de cette même année.

Par ailleurs, l'Alberta et les Maritimes ont respectivement réduit leur production de 1,3% et de 2,7%. En Saskatchewan, la production s'est accrue de 12,8% en 2005.

La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba ont haussé leur part du marché canadien en 2005. La part de la Saskatchewan est passée de 0,4 % à 3,8 % celle du Manitoba, de 0,1 % à 4,8 %. L'augmentation la plus importante a été observée en C.-B., dont la part de marché est passée de 3,3 % à 13,3 %. Avant l'épisode de grippe aviaire, la part de marché de la C.-B. était de 16,2 %. La plus grande part de l'augmentation dans cette province provient de la production reprise à l'Ontario et au Québec. Par conséquent, la part de marché de l'Ontario a diminué de 2,7 % pour se situer à 30,8 % celle du Québec est passée à 27,8 %. L'Alberta et les Maritimes ont perdu 0,4 % de leurs parts de marché.

Production provinciale d'oeufs d'incubation de poulet à chair en 2005

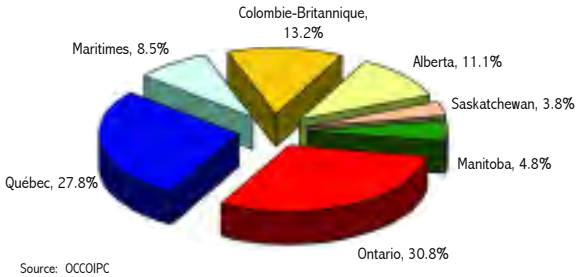


Source: OCCOIPC

## Recettes monétaires agricoles et prix payés aux producteurs par province - 2005

En 2005, les recettes monétaires agricoles totales des producteurs d'œufs d'incubation ont diminué de 4,4%, passant de 197 millions en 2004 à 188,4 millions de dollars en 2005. Parallèlement, le prix annuel moyen payé aux producteurs a chuté de 7 %, passant de 37,95 cents à 35,30 cents le poussin. La baisse des prix payés aux producteurs est surtout attribuable aux prix de moulée inférieurs en 2005 et au taux d'éclosion plus élevé.

| 2005 | Prix aux Producteurs | | Recettes monétaires agricoles | |
|---|---|---|---|---|
| | ¢/poussin | % vs 2004 | $ 000 | % vs 2004 |
| Colombie-Britannique | 37.79 | -4.6% | 26 684 | 29.3% |
| Alberta | 38.69 | -1.2% | 23 031 | 6.0% |
| Manitoba | 39.19 | 2.2% | 9 943 | 5.2% |
| Ontario | 33.81 | -10.2% | 55 529 | -15.7% |
| Québec | 33.78 | -9.1% | 50 090 | -8.3% |
| CANADA | 35.30 | -7.0% | 188 389 | -4.4% |

## SURPRODUCTION ET SOUS-PRODUCTION POUR 2004

L'évaluation finale de la surproduction et de la sous-production pour 2004 a été présentée par le personnel de l'OCCOIPC au cours de la réunion d'été à Ottawa. En raison des efforts fournis pour aider la C.-B. à satisfaire ses besoins en œufs d'incubation, trois provinces ont surproduit, soit l'Alberta, l'Ontario et le Québec. Comme prévu, la sous-production était importante en Colombie-Britannique en 2004.

La politique de l'OCCOIPC sur les mises en marché excédentaires prévoit des pénalités financières pour les provinces dont la production représente plus de 101 % de l'allocation. Les provinces sont toutefois autorisées à se louer du quota entre elles afin de corriger les déséquilibres qui peuvent survenir durant l'année dans les allocations provinciales.

En raison des faibles niveaux de production prévus pour 2004 en C.-B., cette province a pu offrir 50 millions d'œufs en location. L'Ontario et le Québec ont respectivement loué 10,48 millions et 3,42 millions d'œufs. Les quantités louées par ces deux provinces ont suffi à abaisser leur utilisation de quota sous le seuil de 101%. L'utilisation des quotas en Ontario est donc passée de 105,9 % à 100,9 %, et de 102,9 % à 101% au Québec.

L'Alberta a conclu une entente avec le conseil d'administration de l'OCCOIPC pour la location de 3,17 millions d'œufs à la Colombie-Britannique, ce qui fait passer le niveau de surproduction de la province de 105,8 % à 101 %.

Ces locations ont donc permis aux provinces d'éviter les pénalités de surproduction. Par ailleurs, les mises en marché insuffisantes de la C.-B. ont été tolérées en raison des circonstances de force majeure liées à l'épisode de grippe aviaire.

| Province | Production D-I [2] | Allocation finale | Utilisation | Locations de contingents | Utilisation D-I |
|---|---|---|---|---|---|
| Colombie-Britannique | 65 895 526 | 112 199 344 | 58.7% | -17 072 285 | 69.3% |
| Alberta [1] | 69 680 738 | 65 851 234 | 105.8% | 3 170 991 | 101.0% |
| Manitoba | 31 160 944 | 31 043 908 | 100.4% | | 100.4% |
| Ontario | 220 815 278 | 208 428 386 | 105.9% | 10 480 284 | 100.9% |
| Québec | 182 593 928 | 177 398 928 | 102.9% | 3 421 010 | 101.0% |
| Total de l'OCCOIPC | 570 146 414 | 594 921 800 | 95.8% | 0 | 95.8% |

[1] Les chiffres pour l'Alberta couvrent la période du 1ier janvier au 30 novembre 2004.

[2] Calculée pour les fins d'application de la composante Dommages-Intérêts (D-I) prévue à la politique de mises en marché excédentaires, la production D-I correspond aux oeufs d'incubation produits et mises en marché au Canada. Celle-ci ne comprend pas les oeufs d'incubation exportés. Les oeufs importés sous le programme d'importation pour la réexportation de la DGCEI et mis en incubation en C-B sont normalement déduit de la production par le biais des poussins exportés (oeufs équivalent). Due à l'interruption aux exportations de poussins de la C-B causée par l'influenza aviaire en 2004, les oeufs importés sous ce programme ont plutôt été déduit du total des oeufs d'incubation importés.

# RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS D'OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR (ACPOIPC)

Les programmes de l'ACPOIPC pour étudiants ont à nouveau été un succès cette année. Conçus en 1996 pour deux ans et rétablis en 2002, ces programmes sont populaires auprès des familles de producteurs et des étudiants d'université de tout le Canada.

C'est Ryan Greidanus de Listowell (Ontario) qui a participé au programme 2005 pour jeunes agriculteurs et a visité les établissements Ross de Huntsville (Alabama). Il a vraiment apprécié l'accueil reçu aux cours de ces visites et les connaissances acquises, et la proximité de l'ouragan Katrina a mis du piquant à son aventure.

Comme l'année dernière, il y a eu deux lauréats pour la bourse du programme 2005 de recherche sur les reproducteurs de poulet à chair : Holly Pizzey de Guelph (Ontario) pour son projet intitulé "*L'effet de la lutéine alimentaire sur la réaction immunitaire des reproducteurs et des poussins de type à griller*", qu'elle présentera à l'assemblée générale annuelle 2006 de l'OCCOIPC, et Janet Montgomery d'Edmonton (Alberta) pour son projet intitulé "*L'élimination des volailles de réforme légères et lourdes au Canada*". Leurs deux rapports sont affichés sur le site Web de l'OCCOIPC : www.cbhema.com

Je tiens à remercier les membres du comité de leur travail et de leur soutien.

Sincèrement,

Chris den Hertog

*Président, APCOIPC*

## RAPPORT DU COMITÉ AVISEUR

Les membres du comité aviseur se sont réunis à trois reprises en 2005 afin de discuter des facteurs qui influencent la situation du marché ainsi que pour examiner la demande de poulet pour 2005 et 2006. Au début de l'année 2005, les signaux du marché du poulet concernant la demande de poulet au Canada étaient assez diversifiés.

À la réunion de juin, il était devenu évident qu'il faudrait rapidement prendre des mesures correctrices pour aligner la production de poulet sur la demande plutôt faible du marché. En établissant la demande finale de poulet pour 2005, l'évaluation du comité a été réduite de 1 % pour passer à 980 Mkg. Cela représentait néanmoins une hausse de 2,5 % par rapport à la production de poulet 2004 de 946,1 Mkg.

À la réunion de juin, il était devenu évident qu'il faudrait rapidement prendre des mesures correctrices pour aligner la production de poulet sur la demande plutôt faible du marché. En établissant la demande finale de poulet pour 2005, l'évaluation du comité a été réduite de 1 % pour passer à 980 Mkg. Cela représentait néanmoins une hausse de 2,5 % par rapport à la production de poulet 2004 de 946,1 Mkg.

Puis, à la réunion de novembre, le comité a reconnu que la consommation de viande au Canada avait heurté « un mur ». En outre, le revenu disponible des particuliers a considérablement diminué en raison de la flambée des coûts de l'énergie associée à l'ouragan Katrina. Le marché canadien a également subi les contrecoups de l'affaiblissement des marchés internationaux lié à l'apparition de la grippe aviaire en Asie, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est. La production de poulet au Canada pour 2005 a donc à nouveau été ajustée à la baisse, par rapport à ce qui avait été établi à la réunion de juin, et ramenée à 971 millions de kilos.

L'impact de la grippe aviaire sur les choix des consommateurs a été discuté à la réunion de novembre. Il est évident que la couverture médiatique de la crise a eu des effets négatifs sur la consommation dans certains pays, mais ce ne fut pas le cas au Canada. Les consommateurs ont maintenu leur confiance envers la salubrité du poulet canadien.

L'allocation initiale d'œufs d'incubation pour 2006, établie au cours de la réunion de mars, était fondée sur une production de poulet estimée à 1 009 millions de kilos. Compte tenu de l'évolution la demande de poulet au Canada, le comité aviseur a proposé de rajuster ce niveau à la baisse à sa réunion de juin et de nouveau en novembre, et d'estimer la production de poulet à 976,1 millions de kilos pour 2006.

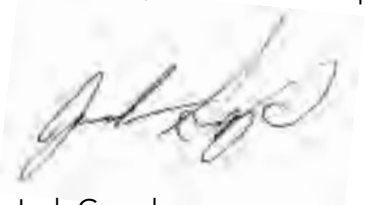

Jack Greydanus

*Président, Comité aviseur*

## RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Avec le départ de l'Alberta comme province membre à la fin de 2004 et la perte de revenus qui en a résulté, l'OCCOIPC a dû revoir d'un œil critique ses recettes et ses dépenses en 2005 pour s'assurer de rester dans une situation financière solide.

En 2005, les recettes de l'OCCOIPC se sont élevées à 1,24 million de dollars, soit 60 000 $ de moins que l'année précédente. Mais les administrateurs de l'OCCOIPC ont pris diverses décisions tout au long de l'année qui ont permis une réduction importante des frais de fonctionnement de l'Office, laquelle a compensé cette baisse des recettes. Le total des dépenses est passé de 1,21 million de dollars en 2004 à 1,13 million en 2005, une différence de 80 000 $ qui a été possible avec le recours plus fréquent aux téléconférences, le moins grand nombre de réunion à l'extérieur et la réduction du financement de la recherche de 2005.

L'OCCOIPC a aussi conclu une entente avec les producteurs des provinces non membres au sujet du financement des activités liées à la mise en oeuvre et à l'exécution du programme de salubrité des aliments à la ferme dans ces provinces.

Comme les années précédentes, le Comité des finances a examiné les politiques financières de l'OCCOIPC et s'est efforcé de les rendre plus claires et complètes en recommandant les modifications voulues.

Comme indiqué plus tôt, le financement de la recherche a été ramené en 2005 à 17 500 $. Les dépenses de recherche autorisées ont été imputées à ce montant et les sommes restantes reportées sur le prochain exercice.

Au cours de 2005, le Comité des finances s'est réuni à trois reprises pour examiner la situation financière de l'Office et les questions pertinentes.

Sincèrement,

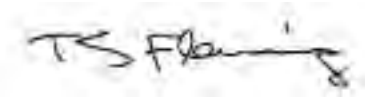

Tom Fleming

*Président, Comité des finances*

# RAPPORT DU COMITÉ DE LA RECHERCHE

Le Comité de la recherche a continué à s'occuper des grandes priorités de recherche des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet à chair et à travailler avec le Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC-CPRC) pour orienter les propositions de financement des programmes et trouver d'autres sources de financement pour la recherche avicole au Canada. Il continuera à examiner chaque année les priorités qui lui sont propres tout en les alignant sur celles plus générales du CRAC-CPRC.

## CRAC-CPRC

L'une des principales priorités de recherche de l'OCCOIPC est la recherche appliquée concernant la production. Le CRAC-CPRC finance un projet sur l'effet du moment de l'apport de protéines et les schémas de croissance sur l'efficacité de reproduction des reproductrices de poulet à chair. Ce projet est mené par M. Frank Robinson de l'université de l'Alberta.

L'OCCOIPC a aussi mentionné la recherche environnementale et la salubrité des aliments comme domaines prioritaires. Six propositions de recherche environnementale ont été examinées et soumises au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) afin d'obtenir un complément au financement de l'industrie. La recherche sur AviMicroNet a progressé pour tâcher de trouver des solutions de rechange au antibiotiques. Quatre projets, dont le financement est assuré sur trois ans, représentant au total 352 900 $ sont en cours. De plus, le CRAC-CPRC a envoyé à l'automne 2005 une nouvelle demande de propositions sur la salubrité des aliments et la santé de la volaille. Nous pensons recevoir des propositions sur les agents pathogènes liés à la salubrité des aliments. On souhaite aussi des travaux pour mieux connaître les mécanismes et les traitements des maladies de la volaille comme l'influenza aviaire. L'utilisation de la viande brune continue à intéresser l'OCCOIPC.

L'un des événements marquants organisés par le CRAC-CPRC en 2005 a été le symposium sur l'état actuel de la recherche avicole au Canada. Les grands domaines prioritaires identifiés pour cette recherche ont été la salubrité des aliments, le bien-être des animaux, la santé et les maladies de la volaille, le remplacement des antibiotiques, la recherche environnementale et le développement de produits. On a aussi estimé qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait devenir un important bailleur de fonds pour la recherche avicole canadienne.

## Nos projets

Nous avons continué à financer la recherche entreprise avant la création du CRAC-CPRC. Gaylene Fasenko de l'université de l'Alberta étudie les effets de la souche génétique, de l'âge du troupeau et de la taille des oeufs sur les poussins, à partir de l'utilisation des éléments nutritifs par l'embryon, en passant par la production de poussins vendables jusqu'à la croissance ultérieure des poulets à chair.

## Besoins de recherche– Salubrité des aliments

Pour finir, l'OCCOIPC continue à surveiller les besoins de recherche du Programme canadien de qualité des oeufs d'incubation (PCQOI), en participant à un groupe de travail national sur les besoins de recherche dans le domaine de la salubrité des aliments à la ferme, et à examiner des questions telles que la mesure de l'efficacité du programme de la salubrité des aliments à la ferme.

Sincèrement,

Chris den Hertog
*Président, Comité de la recherche*

## Rapport du Comité technique sur le HACCP

2005 a été l'année du lancement officiel du Programme canadien de qualité des oeufs d'incubation (PCQOI) dans les exploitations. Après la fin de l'examen technique par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les manuels des producteurs ont été distribués et offerts par voie électronique sur CD et en ligne à l'adresse : www.cbhema.com.

Si la plupart des producteurs ont entendu parler de la salubrité des aliments à la ferme et du PCQOI, ils se demandent ce qu'ils doivent faire pour réussir à la vérification du PCQOI." Afin de les aider, on leur a présenté les manuels aux séances de sensibilisation et de formation. On a aussi donné une formation sur le programme à des permanents et à des vérificateurs, dans les provinces, afin d'aider les producteurs à adapter le programme à leur exploitation et d'assurer l'uniformité des vérifications à la ferme. À la fin de 2005, l'accréditation des producteurs était en cours et certaines provinces avaient fixé 2006 comme délai pour que leurs producteurs soient accrédités dans le cadre du PCQOI.

Le PCQOI est un programme en évolution. Le premier aspect examiné après la crise de l'influenza aviaire a été la biosécurité. Celle-ci a toujours fait partie de notre industrie et est un élément très important du PCQOI. Elle ne concerne pas seulement les risques liés à la salubrité des aliments à la ferme, elle est aussi le moyen le plus efficace pour la protection de la santé de nos volailles. Après cet examen, plusieurs modifications visant à renforcer la biosécurité ont été approuvées par le conseil d'administration de l'OCCOIPC. Ces changements devraient entrer en vigueur au début de 2006 et doivent aussi être approuvés par l'ACIA dans le cadre de sa reconnaissance officielle des programmes de salubrité des aliments à la ferme.

J'ai hâte de voir le nombre des accréditations augmenter à mesure que les producteurs adoptent le programme en 2006. Tandis que le système de gestion du programme est mis au point en collaboration avec les bureaux provinciaux, l'OCCOIPC s'efforcera d'obtenir de l'ACIA la reconnaissance officielle du PCQOI. De cette façon, nous veillerons à l'uniformité de la mise en oeuvre dans le but général de garantir la salubrité des aliments sur notre partie de la chaîne alimentaire. Cela se fera en partenariat avec le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Sincèrement,

Ed De Jong

*Président, Comité technique du HACCP*

## SUPPLÉANT DE L'OCCOIPC

de gauche à droite: Bernie Friesen, Manitoba; Mario Phaneuf, Québec;
Chris den Hertog, Colombie-Britannique; missing: Reg Cliche, Ontario

## GÉRANTS PROVINCIAUX

de gauche à droite: Bob Guy, Ontario; Wayne Hiltz, Manitoba,
Dave Cherniwchan, Colombie-Britannique; Pierre Belleau, Québec

## LES PERMANENTS DE L'OCCOIPC

de gauche à droite: Joy Edstron, comptable; Errol Halkai, directeur général; Nicole Duval, adjointe-exécutive; Victoria Sikur, agente de la salubrité des aliments; Michel Dubreuil, économiste

# ÉTATS FINANCIERS

De

L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

Pour l'exercice clos

LE 31 DECEMBRE 2005

# L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

## INDEX AUX ÉTATS FINANCIERS

## LE 31 DÉCEMBRE 2005


| | Page |
|---|---|
| RAPPORT DES VÉRIFICATEURS | 1 |
| ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE | 2 |
| ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION | 3 |
| ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET | 4 |
| ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE | 5 |
| NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS | 6 - 11 |

Welch & Company LLP
Lévesque Marchand, Chartered Accountants

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Le Ministre de l'Agriculture et Agro-alimentaire
Gouvernement du Canada

Le Conseil national des produits agricoles

Les membres,

**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR**

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair au 31 décembre 2005, ainsi que les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe suivant, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreuses agences de commercialisation de produits agricoles, l'Office prélève des revenus des producteurs fondés sur leurs efforts de commercialisation, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. À cause de la structure des prélèvements des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet à chair, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Office et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus provenant de prélèvements, au revenu net (dépenses nettes), à l'actif et à l'actif net.

À notre avis, à l'exception de l'effet d'éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier les revenus découlant des prélèvements mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair au 31 décembre 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Welch & Company LLP

COMPTABLES AGRÉÉS

Ottawa (Ontario)
le 6 février 2006

## L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### 31 DÉCEMBRE 2005

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| **ACTIF À COURT TERME** | | |
| Encaisse | 100 406 $ | - $ |
| Investissements à court terme - note 3 | 627 176 | 588 748 |
| Comptes à recevoir: | | |
| Prélèvements | 266 203 | 241 091 |
| Programme de salubrité et de qualité des aliments | 594 | 3 066 |
| Autres | 52 783 | 12 758 |
| Frais payés d'avance | 9 218 | 10 804 |
| | 1 056 380 | 856 467 |
| **BIENS ET ÉQUIPEMENT** - note 4 | | |
| Équipement et améliorations locatives | 137 670 | 133 341 |
| Moins: amortissement cumulé | 121 217 | 111 679 |
| | 16 453 | 21 662 |
| | 1 072 833 $ | 878 129 $ |
| **PASSIF ET ACTIF NET** | | |
| **PASSIF À COURT TERME** | | |
| Découvert bancaire | - $ | 5 459 $ |
| Comptes à payer et frais courus | 105 506 | 76 708 |
| Contributions reportées - note 6 | 62 301 | - |
| | 167 807 | 82 167 |
| **ACTIF NET** | | |
| Investi en biens et équipement | 16 453 | 21 662 |
| Affectation interne à la recherche | 35 768 | 35 980 |
| Affectation interne aux indemnités éventuelles de départ | 142 232 | 113 865 |
| Non affecté | 710 573 | 624 455 |
| | 905 026 | 795 962 |
| | 1 072 833 $ | 878 129 $ |

Approuvé au nom du conseil:

administrateur

Ed De Jong

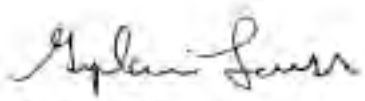

administrateur

Gyslain Loyer

(voir notes ci-jointes)

## L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

### ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| **Revenu** | | |
| Prélèvements administratifs | 1 211 521 $ | 1 235 316 $ |
| Prélèvements pour la recherche | 17 500 | 60 000 |
| Intérêts | 15 005 | 8 875 |
| | 1 244 026 | 1 304 191 |
| **Dépense** | | |
| Publicité | 3 112 | 6 269 |
| Amortissement | 9 538 | 11 727 |
| Vérification des données | 59 956 | 59 869 |
| Honoraires des administrateurs et frais des participants | 191 474 | 226 886 |
| Honoraires | 26 497 | 26 497 |
| Représentant du GO-5, Genève | 21 377 | 22 458 |
| Agent des affaires publiques du GO-5 | - | 10 127 |
| Coordinateur de l'OMC | 6 329 | - |
| Intérêts et frais bancaires | 811 | 838 |
| Interprétation | 32 092 | 45 503 |
| Programmes étudiants | 5 537 | 4 263 |
| Formation sur les média commerciaux et les gouvernements | 67 590 | |
| Réunions | 18 205 | 23 758 |
| Frais de bureau | 21 872 | 23 998 |
| Projet sur la salubrité des aliments à la ferme | 1 571 | 46 300 |
| Poste, téléphone et télécopieur | 9 149 | 12 690 |
| Honoraires professionnels: | | |
| Légaux | 32 401 | 53 177 |
| Vérification | 8 750 | 7 295 |
| Autres | 13 686 | - |
| Loyer | 22 346 | 24 900 |
| Recherche | 25 993 | 87 051 |
| Salaires et avantages sociaux | 359 799 | 341 151 |
| Dépenses des employés | 19 455 | 48 532 |
| Études | 1 000 | 6 960 |
| Traduction | 33 235 | 30 569 |
| Site internet et serveur | 7 582 | 8 939 |
| Activités de commerce international | 135 405 | 85 111 |
| | 1 134 962 | 1 214 868 |
| **Revenu net** | 109 064 $ | 89 323 $ |

(voir notes ci-jointes)

## L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

### POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

| | 2005 | | | | | 2004 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Investi en biens et équipement | Affectation interne à la recherche | Affectation interne aux indemnités éventuelles de départ | Non affecté | Total | Total |
| Solde, début de l'exercice | 21 662 $ | 35 980 $ | 113 865 $ | 624 455 $ | 795 962 $ | 706 639 $ |
| Revenu net (dépenses nettes) | (9 538) | (212) | - | 118 814 | 109 064 | 89 323 |
| Investi en biens et équipement | 4 329 | - | - | (4 329) | - | - |
| Affecté à l'interne - note 5 | - | - | 28 367 | (28 367) | - | - |
| Solde, fin de l'exercice | 16 453 $ | 35 768 $ | 142 232 $ | 710 573 $ | 905 026 $ | 795 962 $ |

(voir notes ci-jointes)

## L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| **ENCAISSE GÉNÉRÉE (UTILISÉE) PAR :** | | |
| L'exploitation | 148 622 $ | 101 787 $ |
| Les activités d'investissement | (4 329) | (7 857) |
| Les activités de financement | (5 459) | 5 459 |
| **AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS À COURT TERME** | 138 834 | 99 389 |
| **ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE** | 588 748 | 489 359 |
| **ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME À LA FIN DE L'EXERCICE** | 727 582 $ | 588 748 $ |

---

| | | |
|---|---|---|
| **L'exploitation** | | |
| Reçu des membres et autres | 1 231 560 $ | 1 321 767 $ |
| Intérêts reçus | 12 102 | 8 875 |
| Versé aux fournisseurs et employés | (1 095 040) | (1 228 855) |
| | 148 622 $ | 101 787 $ |
| **Les activités d'investissement** | | |
| Versé pour achat de biens et d'équipement | (4 329) $ | (7 857) $ |
| **Les activités de financement** | | |
| Augmentation (diminution) du découvert bancaire | (5 459) $ | 5 459 $ |

(voir notes ci-jointes)

# L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

### 1 ORGANISATION ET OBJECTIFS

L'Office fut constituee en personne morale statutaire conformément à la Loi sur les offices des produits agricoles.

L'organisation a pour objectifs d'établir un programme complet de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair au Canada afin d'assurer une industrie de production et de commercialisation forte, efficiente et compétitive pour les oeufs d'incubation de poulet à chair au Canada et une offre fiable du produit à l'industrie du poulet.

L'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair est un organisme sans but lucratif selon la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et en tant que tel est exempt d'impôt sur le revenu.

### 2 CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

***Utilisation d'estimations***

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite que la direction effectue certaines estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants de certains actifs, passifs, revenus et dépenses présentés ainsi que sur la divulgation d'actifs et de passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

***Constatation des revenus***

L'Office reçoit des prélèvements selon le nombre d'oeufs d'incubation de poulet à chair commercialisés au cours d'échanges intra-provinciaux, inter-provinciaux et d'exportations. Les prélèvements sont constatés comme revenu dans la période où ils sont gagnés.

Les contributions sont comptabilisées au revenu selon la méthode du report. Les contributions affectées sont constatées comme revenu dans la période où les dépenses s'y afférant sont encourues. Les contributions non affectées sont constatées au revenu lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement en est raisonnablement certain.

Les autres sources de revenu sont constatées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

***Investissements***

Les investissements sont comptabilisés au coût sauf dans le cas où une baisse de valeur est considérée permanente. Dans ce cas l'investissement est dévalué jusqu'à sa juste valeur marchande.

***Biens et équipement et amortissement***

Les biens et équipement sont comptabilisés au coût.

Les biens et l'équipement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire selon leur durée de vie utile estimative telle que présentée ci-dessous:

| | |
|---|---|
| Équipement et ameublement de bureau | 10 ans |
| Équipement électronique | 3 ans |
| Améliorations locatives | sur la durée du bail |

***Instruments financiers***

Les instruments financiers de l'organisation comprennent l'encaisse, les investissements à court terme, les comptes à recevoir et les comptes à payer. Selon la direction, l'organisation n'est pas sujette à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés découlant de ces instruments financiers.

**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005**

## 3 INVESTISSEMENTS À COURT TERME

Les investissements à court terme comprennent:

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| Certificats de placement garantis encaissables de la Banque Royale | 527 176 $ | 588 748 $ |

## 4. BIENS ET ÉQUIPEMENT

Les biens et l'équipement se composent de ce qui suit:

| | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé |
| Équipement et ameublement de bureau | 41 574 $ | 35 863 $ | 41 574 $ | 34 731 $ |
| Équipement électronique | 93 880 | 83 138 | 89 551 | 74 732 |
| Améliorations locatives | 2 216 | 2 216 | 2 216 | 2 216 |
| | 137 670 $ | 121 217 $ | 133 341 $ | 111 679 $ |

## 5 AFFECTATIONS À L'INTERNE

Le Conseil d'administration a affecté à l'interne un montant de 28 387 $ (2004 - 24 058 $) pour les indemnités éventuelles de départ.

## 6 CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées représentent l'excédant des fonds affectés reçus sur les dépenses s'y rapportant, encourues au cours de l'exercice. Les variations aux soldes de contributions reportées sont les suivants:

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | - $ | - $ |
| Montants reconnus comme revenus au cours de l'exercice | - | - |
| Montants reçus au cours de l'exercice | (62 301) | - |
| | (62 301) $ | - $ |

Le solde des contributions reportées représente la portion allouée à l'Office des fonds distribués par rapport au recours collectif pour les vitamines. En conformité avec les conditions de la distributions, les fonds reçus seront utilisés pour "Salubrité des aliments et santé des troupeaux dans la production canadienne de reproducteurs de poulet à chair".

**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005**

## 7. ENGAGEMENTS

***Obligations locatives***

L'Office s'est engagé à partager les frais de location pour les espaces de bureaux avec la Fédération canadienne de l'agriculture, la Fédération canadienne des producteurs de lait et le Conseil canadien du porc. L'obligation totale selon ce bail, sans compter les frais d'exploitation, s'élève à 75 204 $ par année, jusqu'à échéance du bail le 31 décembre 2007. La part des coûts de l'Office est présentement de 9,97%, ou environs 15 000 $ par année.

De plus, l'Office a une obligation pour un sous bail pour d'autres espaces de bureau, dans lequel il s'est engagé par lui-même. L'obligation selon ce sous-bail est de 450 $ par mois jusqu'à échéance, le 31 mars 2006.

***Recherche***

L'Office a des engagements financiers résiduels pour les projets de recherche suivants:

| | |
|---|---|
| Université Laval - Réduction du phosphore dans les litières | 7 525 $ |
| Université Laval - Amélioration de la fertilité des poulets à chair mâles | 7 500 |
| Université d'Alberta - Effets de la source de sélénium alimentaire sur la fécondité et le taux d'éclosion des reproducteurs de poulet à chair | 3 581 |
| Université d'Alberta - La réduction de l'utilisation des éléments nutritifs du sac vitellin est liée au syndrome du duvet défectueux chez la progéniture des reproducteurs de poulet à chair | 15 000 |
| Université d'Alberta - Effets de l'interaction du génotype, de la croissance et de la photostimulation sur l'efficacité génésique et le coefficient d'utilisation métabolique des reproductrices de poulet à chair | 2 669 |
| | 36 275 $ |